Élargissement 2004: état de préparation à l'adhésion à l'Union des 10 nouveaux pays. Rapport global de suivi

2003/2201(INI) - 05/11/2003 - Document annexé à la procédure

RAPPORT DE SUIVI DE LA HONGRIE: L'équilibre macroéconomique global de l'économie hongroise s'est détérioré, notamment en ce qui concerne la composition du PIB, les comptes extérieurs et la stabilité du taux de change et des taux d'intérêt. Confrontées à un déficit budgétaire non négligeable en 2002, les autorités ont adopté en 2003 une politique budgétaire plus stricte, quoique très ambitieuse, mais des incohérences dans la politique monétaire et de taux de change ont encore compliqué le dosage des politiques macroéconomiques. Le processus de réforme économique avance de manière crédible, avec la privatisation de quelques entreprises d'État restantes, une libéralisation progressive des prix administrés et l'achèvement graduel de la réforme du système des retraites. En ce qui concerne les domaines dans lesquels le rapport 2002 préconisait certaines améliorations, des progrès ont été réalisés, mais des problèmes demeurent. Après la réorientation de la politique budgétaire en 2003, le déficit des administrations publiques est en baisse, mais des progrès supplémentaires s'imposent, en ce qui concerne aussi la structure de la réforme budgétaire. La réforme du secteur de la santé, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme sur dix années, a reçu un nouvel élan avec, en 2002, le feu vert donné aux praticiens généraux pour qu'ils ouvrent des cabinets privés et, en 2003, l'adoption d'une nouvelle loi ouvrant la voie à une privatisation à grande échelle des équipements de santé, y compris des hôpitaux. Enfin, les hausses de salaires, en 2003, ont commencé à se tasser après leur forte progression de 2001 et 2002. Cependant, même en 2003, la croissance des salaires continue de dépasser celle de la productivité. En ce qui concerne les capacités administratives et judiciaires globales, les conditions nécessaires sont réunies pour la mise en oeuvre de l'acquis par l'administration publique et le système judiciaire hongrois, mais des améliorations sont souhaitables. La réforme générale de l'administration publique devrait se poursuivre sur le plan du développement régional, des administrations locales autonomes et de l'administration nationale. Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer la transparence quant au traitement des questions de personnel. Il est indispensable de prendre des mesures supplémentaires en faveur du système judiciaire afin de veiller à ce qu'il dispose de ressources financières appropriées, de renforcer la confiance de la population dans le bon fonctionnement du ministère public, de créer des Cours au niveau régional et d'améliorer l'assistance juridique. La lutte contre la corruption devrait continuer de figurer au premier plan des priorités, grâce à la mise en oeuvre rapide du programme en faveur de la transparence de 2003. S'agissant de la mise en oeuvre de l'acquis dans des domaines de politique spécifiques, la Hongrie est parvenue à un niveau élevé d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines de politique. Selon le canevas méthodologique établi par la Commission, trois catégories de domaines sont identifiées dans le rapport en fonction du degré d'alignement avec l'acquis communautaire : - les domaines ne posant pas ou peu de problème; - les domaines pour lesquels des lacunes ont été constatées etqui réclament des efforts accrus et constants d'ici à l'adhésion; - les domaines qui réclament des mesures immédiates dans le contexte de l'adhésion et considérés comme particulièrement préoccupants. Le rapport de la Commission fait le détail des domaines pour lesquels des efforts sont attendus d'ici à mai 2004. Toutefois, un domaine nécessite une action énergique immédiate en vue d'être parfaitement prêt pour l'adhésion : - l'agriculture : ce pays doit rapidement mener à bien les préparatifs nécessaires à la mise en place d'un organisme payeur, du système intégré de gestion et de contrôle, des mesures en faveur du développement rural et veiller au respect des normes de santé publique dans les établissements agro-alimentaires.